



LE TRAVAIL SOCIAL ET LES COMPETENCES PARENTALES

Synthese du projet Bonnes Pratiques dans le travail
sur les compétences parentales pour familles en
risque d'exclusion sociale dans l'espace catalan
transfrontalier

Élaboration du document et coordination du projet

- Mònica Guerrero-Rosset, pédagogue, formatrice et coordinatrice du projet à l’Institut Régional du Travail Social de Perpignan
- Meritxell Pomés i Juncosa, pédagogue et technicienne Enfance du service d’Action Sociale du Consell Comarcal de l’Alt Empordà
- Imma Quintana i Portolés, Docteure en Sciences Politiques et Sociologie, et coordinatrice des projets transfrontaliers du service d’Action Sociale du Consell Comarcal de l’Alt Empordà

Professionnels ayant participé au projet

- Brigitte Mortier, directrice de l’Institut Régional du Travail Social de Perpignan
- Marion Vernay, coordinatrice de projets transfrontaliers à l’Institut Régional du Travail Social de Perpignan
- Nathalie Alizé, chef de service du SEMO, Enfance Catalane
- Patricia Bertran Albújar, assistante de service social de l’EAIA Alt Empordà
- Gemma Boada Casals, pédagogue de l’EAIA Alt Empordà
- Laure Came, éducatrice spécialisée au SEMO, Enfance Catalane
- Cristina Cantarero de Pedro, coordinatrice de l’EAIA Alt Empordà
- Rosa Contreras, stage d’éducatrice de jeunes enfants à la Maison des Familles, Apprentis d’Auteuil
- Jacques Emile-Woldemord, directeur adjoint MECS Sant Jordi, responsable de la Maison des Familles, Apprentis d’Auteuil
- Yolanda Fernández Cabrera, psychologue du SIFE Empordà
- Enya Garcia Garcia, stage d’éducatrice spécialisée à l’EAIA de l’Alt Empordà
- Laia Gironella Gimbernat, assistante de service social de l’EAIA Alt Empordà
- Nathalie Guarne, éducatrice spécialisée à la Maison des Familles, Apprentis d’Auteuil
- Judit Juventench Pastra, éducatrice spécialisée de l’EAIA Alt Empordà
- Aurélie Mannoni, chef de service du PAFAD, IDEA José Manuel Lopera Lopera, coordinateur du SIFE Empordà
- Uhaina Mater, éducatrice spécialisée au service AFD, Apprentis d’Auteuil
- Alois Michel, éducatrice spécialisée à la Maison des Familles, Apprentis d’Auteuil
- Cinta Mitjana Salvat, assistante de service social du SIFE Empordà
- Núria Muñoz Trias, psychologue de l’EAIA Alt Empordà
- Vanessa Paya, éducatrice spécialisée au PAFAD, IDEA
- Alexia Roca, éducatrice référente à l’IDEA
- Franck Saint-Martin, directeur de la MECS Sant Jordi Apprentis d’Auteuil
- Miguel Sánchez Egea, coordinateur du CRAE L’Albera
- Isabel Torrent Domènech, directrice du CRAE L’Albera
- Stéphanie Vesures – Venzal, éducatrice spécialisée au service AFD Apprentis d’Auteuil

Conception graphique: Verd Disseny
Traduction: Joan-Francesc Castex-Ey

Ce projet a bénéficié d’une aide de l’appel à projets pluriannuel Eurodistrict, promu par la Generalitat de Catalunya et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.



Sommaire

1.	Introduction	4
2.	Le cadre légal et administratif de l'aide à l'enfance et aux familles en France et en Catalogne	5
3.	Les acteurs ayant participé au projet	8
4.	Les activités du projet	12
5.	Les contenus travaillés : questions faisant l'objet d'une réflexion professionnelle	14
6.	Bilan de l'expérience et propositions pour développer la coopération transfrontalière	24
7.	Le regard des professionnels sur l'expérience transfrontalière	26

Introduction

Ce document présente une synthèse du travail mené à bien par l'équipe transfrontalière ayant participé au projet *Bonnes pratiques dans le travail sur les compétences parentales pour familles en risque d'exclusion sociale dans l'Espace Catalan Transfrontalier*, projet qui a bénéficié d'une aide du programme Eurodistrict lancé par la Generalitat de Catalunya et le Département des Pyrénées-Orientales.

Ce projet transfrontalier, qui a été porté par le service d'« Action Sociale » du Consell Comarcal de l'Alt Empordà et l'Institut Régional du Travail Social de Perpignan, a été rendu possible grâce au travail de coopération transfrontalière initié il y a plus de deux ans, ayant permis d'élaborer récemment un diagnostic Social Transfrontalier et de cerner les besoins et les objectifs de coopération partagés entre différents acteurs du territoire.

Un des besoins pointés dans ce diagnostic était d'approfondir la connaissance des méthodes d'intervention déployées par les professionnels avec les familles en difficulté des deux côtés de la frontière. Dans ce but, le projet *Bonnes pratiques dans le travail sur les compétences parentales pour familles en risque d'exclusion sociale dans l'Espace Catalan Transfrontalier*, a mis en œuvre un plan de travail entre équipes professionnelles des deux versants de la frontière spécialisés dans l'aide aux enfants et aux familles, afin de développer la connaissance des stratégies d'intervention et d'accompagnement visant à agir sur le développement des aptitudes parentales au sein de ces familles.

Le projet s'est déroulé pendant neuf mois et s'est matérialisé par plusieurs visites d'étude dans différents services des deux côtés de la frontière (Figueres et Perpignan) pour connaître les méthodologies d'intervention, les dispositifs et les bonnes pratiques du travail sur les compétences et aptitudes parentales, deux sémi-

naires de travail entre professionnels pour partager les connaissances et susciter une réflexion commune et, finalement, l'organisation d'une conférence finale d'experts dans ce domaine de l'intervention sociale qui s'est ouvert à d'autres professionnels du territoire, afin de conclure cette expérience de travail.

Ce document a été pensé à partir du besoin de partager, avec d'autres professionnels et acteurs transfrontaliers du domaine de l'intervention sociale auprès d'enfants et de familles, le travail mené à bien dans ce projet afin de le diffuser et d'apporter des éléments de réflexion et de qualité à la pratique professionnelle auprès des enfants et des familles. Dans ce but, le document contient deux parties distinctes : la première partie présente brièvement le cadre légal et administratif, et les compétences régulant l'aide à l'enfance et aux familles dans chaque territoire, décrit les services ayant participé à ce projet et l'étendue de leur participation, et rend également compte des visites d'étude et du contenu des séminaires réalisés dans le cadre du projet au cours de l'année écoulée.

La seconde partie du document se veut plus réflexive et souhaite ouvrir le débat avec d'autres professionnels autour des questions abordées dans le cadre des séminaires de ce projet, centrés sur le renforcement des connaissances professionnelles en matière de travail sur les compétences et aptitudes parentales au niveau transfrontalier. Pour ce faire, sont présentées les réflexions qui ont émergées et ont fait l'objet de discussion de la part des professionnels participants, ainsi que les propositions de travail à venir, afin de les partager avec la communauté professionnelle et la communauté scientifique et contribuer ainsi à faire avancer la connaissance dans le domaine de l'intervention sociale au niveau transfrontalier.

Le cadre légal et administratif normatif de l'aide à l'enfance et aux familles en France et en Catalogne

On exposera ici, brièvement, le cadre des compétences de l'aide à l'enfance et aux familles en France et en Catalogne, dans le but de définir le contexte de travail des professionnels ayant participé à ce projet transfrontalier.

2.1. Le cadre légal et administratif en France

Pour connaître le cadre légal et administratif de référence de la protection de l'enfance en France, il convient de faire un point historique en mettant en relief les dates clés suivantes:

- 1945** - Ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante
- 1959** - Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Organisation des Nations-Unies
- 1984** - L'Aide Sociale à l'Enfance est confiée aux Conseils Généraux par les lois de décentralisation
- 1989** - Loi sur la protection contre les mauvais traitements
- 1990** - Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Le cadre législatif actuel régulant la protection de l'enfance en France est posé par la loi 2007 – 293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. La loi 2016 – 297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, est complémentaire de celle de 2007.

L'Aide Sociale à l'Enfance au Conseil Départemental est chargée de la mise en œuvre de la loi dans un cadre administratif. Certaines situations repérées sont transmises à un Juge des Enfants en vertu de l'art. 375 du Code Civil qui prononcera une mesure d'assistance éducative. Dans le cadre de ses compétences d'action sociale, le Conseil Départemental met en œuvre des politiques de prévention et de protection à destination des mineurs mais aussi des politiques de prévention et d'accompagnement des parents

et des futurs parents. Le département est ainsi responsable du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et d'Aide Sociale à l'Enfance (protection de l'enfance). Son rôle de chef de file a été confirmé par la loi du 5 mars 2007 et renforcé récemment par la loi du 14 mars 2016. En 2012, près de 40 millions d'euros ont été consacrés par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales à la politique de l'enfance et de la famille.

Les Missions du service d'Aide Sociale à l'Enfance:

- » Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille, ainsi qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
- » Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs en difficulté.
- » Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.
- » Mener des actions de prévention des situations de danger.
- » Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur.
- » Contrôler les personnes physiques ou morales à qui sont confiés des mineurs, en vue de s'assurer des conditions matérielles et morales de leur placement.

Les enfants sont confiés à la Présidente du Conseil Départemental (758 en 2012), certains peuvent être accueillis au sein d'une famille d'accueil du Département (255 en 2012), d'autres placés en établissements (323 en 2012), d'autres encore peuvent être confiés à des tiers dignes de confiance (107 en 2012).

L'aide à domicile est une autre modalité de prise en charge: mesures d'aides éducatives à domicile exercées par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental ou mesures d'Aides Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO) exercées par l'association «l'Enfance Catalane» et financées par le Conseil Départemental, des enfants peuvent également être suivis par le Service Éducatif en Milieu Ouvert (SEMO).

Création de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger par la loi n°2004-1 du 2 janvier 2004, en tant que deuxième service du Groupement d'Intérêt Public «Enfance en Danger».

Les Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE) dans chaque Département.

Les lois de décentralisation de 1982-1983 ont délégué aux Conseils Départementaux la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance. Cette délégation est réaffirmée par la loi du 5 mars 2007, précisant que les Présidents des Départements sont les chefs de file de la protection de l'enfance sur leurs départements. Pour cela, en référence aux dispositions nationales, les Départements adaptent leurs dispositifs aux besoins de leurs territoires selon des paramètres démographiques, socio-économiques et selon leurs moyens.

Depuis 2010, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales s'est doté d'outils comme la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP 66) et a réorganisé son dispositif d'accueil des mineurs confiés. Ces outils permettent l'évaluation des situations de danger et des mises sous protection de mineurs en lien avec l'autorité judiciaire selon le principe de subsidiarité de la justice. Dans ces évolutions, le Conseil Départemental a renforcé des actions de prévention et de protection déjà mises en œuvre, notamment celles concernant la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Au terme de cette structuration politique et technique et conformément à la loi de 2007, le CD 66 a mis en place l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (dans lequel l'IRTS est

inscrit). Ce dispositif permet de poursuivre des objectifs de recueil et d'analyse de données, de formulation d'avis et de propositions sur la politique de protection de l'enfance sur le Département des Pyrénées-Orientales.

2.2. Le cadre normatif en Catalogne

En ce qui concerne le cadre normatif qui régle l'aide et la protection de l'enfance en Catalogne, il convient de se référer à la Loi 14/2010, du 27 mai, sur les droits et l'égalité des chances de l'enfance et de l'adolescence. Cette loi fait de la famille l'espace où doivent être satisfaits les besoins des enfants et des adolescents, et elle encourage le soutien, la protection et l'assistance aux familles comme façon d'assurer le bien-être des enfants et des adolescents. Concrètement, elle impulse de nouveaux mécanismes et de nouvelles mesures d'aide sociale et éducative (intervention dans le cadre familial, accompagnement, conseil et aide aux familles) face aux situations qui portent préjudice au développement et au bien-être des personnes, enfants et adolescents.

La Loi 14/2010 utilise les concepts de:

- » Promotion: en tant que l'ensemble des actions sociales mises en œuvre dans le but d'une amélioration sociale et qui répondent à des besoins collectifs et de développement personnel et social.
- » Prévention: en tant que l'ensemble des actions sociales destinées à préserver l'enfant et l'adolescent de situations portant préjudice à leur développement intégral ou à leur bien-être.
- » Suivi: en tant que l'ensemble des actions sociales où l'on détecte des dangers mineurs ou modérés, et qu'il existe la probabilité que le développement intégral de l'enfant ou de l'adolescent puisse se trouver affecté négativement.
- » Protection: en tant que l'ensemble des actions sociales réservées aux situations de danger majeur ou de délaissement et où le développement intégral de l'enfant ou de l'adolescent se trouve sérieusement affecté.
- » Participation: il est impératif d'impliquer l'enfant et l'adolescent, ils doivent donner leur avis

et participer à toutes les situations et tous les processus qui les concernent.

Les services présentés ci-après englobent tous ces concepts fondamentaux qui ont pour objectifs de consolider et augmenter les compétences des familles, renforcer les liens d'attachement et la résilience, les facultés d'autonomie des enfants et des adolescents et favoriser les relations avec l'entourage le plus proche.

Les différents niveaux de danger comportent différents niveaux d'intervention qui requièrent des instruments et des dispositifs différents si l'on veut les aborder avec succès:

- » Niveau d'intervention préventif: ce niveau d'intervention est en rapport avec les situations de difficulté mineure et les objectifs de travail sont proposés sous un angle double: a) approfondir le lien famille-mineur, en développant les liens propres existants entre la famille et l'enfant et la reconnaissance des besoins primaires de l'enfant; b) nature des relations de la famille avec l'environnement social le plus proche, en tant que mécanisme d'inclusion sociale adaptatif.
- » Niveau d'intervention de développement des habiletés et de soutien: ce niveau d'intervention est en rapport avec une situation de danger modéré. Le point de départ est un diagnostic professionnel qui constate une remise en question du lien d'attachement, des fonctions de parentalité et/ou des relations avec l'entourage. Il s'agit d'une intervention visant à améliorer les compétences, qui naît d'un programme de travail pré-établi, évaluable et séquencé.
- » Niveau d'intervention de «traitement»: ce niveau d'intervention est en rapport avec une situation de danger majeur. Le point de départ est un diagnostic professionnel qui constate une importante dégradation du lien d'attachement, des fonctions de base de la parentalité et de l'adaptation sociale. Il s'agit d'une intervention combinant un aspect thérapeutique et un autre social et/ou socio-éducatif.

La Direction Générale d'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence (DGAIA) est l'organisme qui travaille au suivi de l'enfance et de l'adolescence en

risque élevé d'exclusion sociale, dans le but de contribuer à leur développement personnel. Elle agit également dans le domaine de la protection et la tutelle des enfants et adolescents délaissés. Les fonctions qu'elle exerce sont les suivantes:

- » Planifier les politiques consacrées à l'enfance et à l'adolescence, programmer les services et les dispositifs en matière de protection, et élaborer les directives dans le champ de compétences du délaissement (négligence) parental envers les mineurs.
- » Promouvoir les droits des enfants et des adolescents de Catalogne, notamment le droit de participation en tant que citoyens à part entière et de développement de leur bien-être.
- » Susciter et élaborer des schémas directeurs et des protocoles qui garantissent la structuration des actions de détection, prévention, assistance, retrait et réinsertion d'enfants et adolescents ayant été victimes de mauvais traitements, et qui assurent une action publique globale en accord avec la Loi 14/2010, du 27 mai, sur les droits et l'égalité des chances de l'enfance et de l'adolescence.
- » Susciter et développer des services publics spécialisés dédiés à la prise en charge des enfants et adolescents maltraités, en accord avec la Loi 14/2010.
- » Planifier et mettre en œuvre les compétences qui lui ont été attribuées concernant les enfants et les adolescents en situation de risque d'exclusion sociale.
- » Protéger et placer sous tutelle les enfants et les adolescents délaissés, en assurer la garde selon les critères établis par les lois et faire exécuter les mesures de suivi et de protection proposées dans chaque cas.
- » Développer des programmes d'orientation et d'intégration sociale et professionnelle des enfants et adolescents sous tutelle et en post-tutelle.
- » Mettre en application les recommandations de l'Observatoire des Droits de l'Enfance.

Les acteurs ayant participé au projet

Le projet *Bonnes pratiques dans le travail sur les compétences parentales pour familles en risque d'exclusion sociale dans l'Espace Catalan Transfrontalier*, a été porté conjointement par le service d'Aide Sociale du Consell Comarcal de l'Alt Empordà et l'Institut Régional du Travail Social de Perpignan. Le travail de coopération transfrontalière initié il y a plus de deux ans a permis d'élaborer un Diagnostic Social Transfrontalier dans lequel il était fait état de besoins et d'objectifs de coopération partagés dans ce champ d'intervention.

Un des besoins de coopération identifiés dans ce diagnostic posait le principe d'un approfondissement des connaissances concernant les méthodes d'intervention pour développer les capacités parentales, déployées par les professionnels des services et des programmes qui travaillent avec des familles en difficulté des deux côtés de la frontière. Dans ce but, le service d'Action Sociale du Consell Comarcal de l'Alt Empordà et l'IRTS déposèrent et mirent en œuvre ce projet, auquel participèrent au total 9 services spécifiques intervenant dans le domaine de l'aide à l'enfance et aux familles des deux côtés de la frontière.

Nous allons présenter ici, brièvement, les neuf acteurs ayant participé à ce projet transfrontalier, rassemblant 29 professionnels appartenant à 13 dispositifs différents de suivi des enfants, des adolescents et des familles des deux côtés de la frontière.

3.1. Le service d'Action Sociale du Consell Comarcal de l'Alt Empordà

Le Consell Comarcal de l'Alt Empordà (CCAE) est une administration supra-communale constituée de 68 municipalités, avec une population de 140.118 habitants dont 25,6 % d'origine étrangère (2016). Le CCAE est une administration intermédiaire entre la municipalité et la province. Il est prestataire de services auprès des munici-

palités de son territoire, et plus spécifiquement celles de moyenne ou petite taille. Le CCAE est doté de personnalité juridique propre et exerce des compétences sur le territoire local de la comarca de l'Alt Empordà dans le cadre de la législation autonome (« régionale ») et de celle de l'état. En accord avec la loi 6/1987 relative à l'organisation comarcale de la Catalogne, le CCAE a des compétences en urbanisme, services sociaux, culture, sports, éducation, santé publique et environnement.

Le service d'Action Sociale du CCAE est constitué d'un ensemble de 32 services et dispositifs destinés à donner une réponse aux besoins fondamentaux des citoyens de son territoire. 65 professionnels travaillent dans le service gérant ces dispositifs, avec l'objectif de favoriser l'inclusion sociale de toutes les personnes et de tous les groupes, réduire les inégalités et soutenir l'autonomie individuelle des habitants de ce territoire. Les principaux services proposés par le service d'Action sociale du CCAE sont les services sociaux de proximité; les services spécialisés de l'enfance, de l'adolescence, et de la famille (EAIA); les services d'aide à la dépendance les services d'aide aux femmes victimes de violences faites aux femmes ou conjugales et les services d'inclusion sociale et d'accueil de l'immigration.

3.2 L'Institut Régional du Travail Social de Perpignan (IRTS)

L'IRTS est un organisme de formation qui s'inscrit dans les dispositifs de formation de travailleurs sociaux: Moniteurs-Educateurs, Assistants de Service Social, Educateurs de Jeunes Enfants, Educateurs Spécialisés et Responsables d'Unités de l'Intervention Sociale. A ce titre, il est en lien avec le réseau des acteurs du département et est impliqué dans l'animation de groupes de travail sur les problématiques sociales et médico-sociales. Sur le territoire transfrontalier, les difficultés sociales relevées sont tout particuliè-



¹ www.prefis-lr.fr

² www.prefis-lr.fr/page/laboratoires-1

rement à partager avec les partenaires. Tant sur la formation que sur l'animation des réseaux professionnels et la recherche, l'IRTS travaille à actualiser les contenus en fonction des besoins, à soutenir la réflexion dans les champs professionnels en s'inscrivant activement dans les réseaux constitués. En matière de recherche également, l'Institut s'inscrit dans cette dynamique, notamment par le biais du PREFIS¹ et du CORHIS².

3.3. L'équipe de l'Aide à l'Enfance, à l'Adolescence et aux familles de l'Alt Empordà (EAIA)

L'Equipe de l'Aide à l'Enfance, à l'Adolescence et aux familles de l'Alt Empordà (EAIA) est composée de professionnels de la psychologie, de la pédagogie, du travail social (assistants de service social) et de l'éducation spécialisée. Cette équipe prend en charge les mineurs (de 0 à 18 ans) en situation de délaissement parental ou exposés à des dangers détectés par les services d'action sociale de terrain, la justice, la police ou la Direction Générale d'Aide à l'Enfance et l'Adolescence de la Generalitat de Catalunya (DGAIA).

L'EAIA pose un diagnostic, fait un bilan de la situation des enfants et de leur environnement socio-familial, et propose les mesures adaptées à chaque cas. Organiquement, cette équipe dépend de la DGAIA.

L'EAIA élabore un programme visant à améliorer la situation de l'enfant, l'adolescent et sa famille, réalise le suivi et le traitement du dossier une fois que les mesures proposées sont mises en application, autant au sein de la famille que dans un centre ou une famille d'accueil. L'EAIA est responsable de la coordination des autres équipes et services de son territoire intervenant également dans l'aide aux enfants délaissés, ainsi que du conseil aux services d'action sociale de terrain.

En 2015 et sur ce territoire, 244 mineurs (0-18 ans) ont été suivis, et les mesures administratives appliquées furent les suivantes : 94 cas de mesures administratives alternatives à la famille (27 placements en famille élargie, 7 placements en famille d'accueil, 21 en accueil familial per-

manent; 33 placements en centre public ou sous contrat; 5 placements en vue d'adoption et 1 mesure de soutien à la transition vers l'âge adulte).

3.4. L'Espace de Formation pour les Familles du Service d'Aide Sociale du Consell Comarcal

L'Espace de Formation pour les Familles est un programme psycho-éducatif de soutien à la parentalité qui a pour objectif prioritaire de renforcer les relations paterno-filiales afin de favoriser et accroître l'exercice de la parentalité et garantir au mieux le développement de l'enfant.

Le but de ce programme est d'améliorer les aptitudes parentales des familles suivies par les services d'action sociale au contact et par l'équipe d'Aide à l'Enfance et l'Adolescence de l'Alt Empordà, en concentrant l'action sur le renforcement et l'accroissement de leurs compétences émotionnelles, communicationnelles et éducatives, afin d'améliorer leurs capacités et leur confiance dans l'exercice de leur parentalité. Ainsi, ce programme propose également comme objectif le développement des relations positives au sein des familles, pour aider à prévenir, voire à réparer, les situations de risque qui concernent les enfants.

3.5. Le Centre de Résidence et d'Action Educative (CRAE-L'ALBERA)

Le Centre de Résidence et d'Action Educative (CRAE-L'Albera) est une institution de l'Alt Empordà dédiée à la garde et à l'éducation d'enfants et d'adolescents à qui s'applique la mesure de placement en institution prescrite par l'EAIA. L'objectif de ce service est d'apporter une réponse à des situations et des besoins éducatifs et d'assistance auprès d'enfants et d'adolescents qui requièrent une spécialisation technique concernant leur garde et leur éducation, comme alternative à leur famille d'origine. Les fonctions principales du CRAE sont les suivantes:

- » Susciter, établir et appliquer des mesures techniques d'éducation et d'insertion sociale, professionnelle et familiale.
- » Se coordonner avec les services sociaux, les professionnels de tous les dispositifs d'action

sociale, les associations et toutes les personnes agissant dans le domaine des services spécialisés.

» Assurer aux enfants et aux adolescents suivis toute la couverture inhérente aux missions de garde et d'éducation.

3.6. Le Service de Placement en Familles Elargies de l'Empordà (SIFE)

Le Service de Placement en Familles Elargies de l'Empordà (SIFE) s'insère dans le programme d'aide aux familles avec enfants et adolescents en danger et délaissés. Concrètement, le SIFE mène à bien le projet «Ma famille m'accueille» du Département des Affaires Sociales et Familiales de la Generalitat de Catalunya.

Le SIFE est une équipe spécialisée dans l'accueil en famille élargie. Il se charge d'enquêter sur les familles élargies susceptibles d'accueillir des enfants placés sous la tutelle des services de protection compétents, ainsi que de suivre les enfants et les familles pendant toute la durée de l'accueil.

Son objectif prioritaire est de réaliser un suivi approfondi des accueils, en offrant, tout au long du parcours, un soutien et un conseil aux familles et aux enfants, afin de s'assurer d'apporter une réponse adaptée aux mineurs.

3.7. La Fondation Apprentis d'Auteuil

Apprentis d'Auteuil³ est une fondation catholique, reconnue d'utilité publique depuis 1929, qui accompagne plus de 30.000 jeunes et familles. Elle soutient les jeunes en difficulté à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion en France et à l'international pour leur permettre de devenir des adultes libres et épanouis de demain.

La Maison d'Enfants à Caractère Social Sant Jordi de Cabestany

La maison d'enfants à caractère social Sant Jordi de Cabestany est le résultat d'une réflexion conduite conjointement par le Conseil Dépar-

temental 66 et Apprentis d'Auteuil afin de répondre à des besoins concernant l'enfance et la famille. La maison d'enfants Sant Jordi doit contribuer à apporter des réponses diversifiées en termes d'accueil et d'accompagnement pour des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, réponses qui doivent permettre à la fois un accompagnement global et un projet individualisé autour de la notion de parcours personnalisé. La maison d'enfants Sant Jordi accorde une place particulière aux parents dans l'accompagnement de leurs enfants. En cela, elle est un lieu de soutien à la parentalité.

Le service APFD: Accompagnement et Protection Familiale à Domicile

La prestation APFD est une mesure renforcée de soutien à la parentalité qui permet de maintenir le jeune dans son milieu familial naturel.

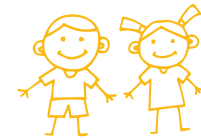
La Maison des familles

La Maison des Familles est un lieu d'accueil parents/enfants pour des familles orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle s'inscrit dans un objectif de soutien à la parentalité où les familles peuvent exercer leur droit de visite et d'hébergement, visite médiatisée en présence d'un tiers ou libre. L'appartement peut être mis à disposition des familles sur des temps de week-end et de vacances.

3.8. Institut Départemental de l'Enfance et l'Adolescence (IDEA)

L'IDEA⁴ est un établissement public social du Conseil Départemental 66, chargé de prendre en charge tout mineur ou jeune majeur de moins de 21 ans en difficulté ou en danger, dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, de son premier accueil à son orientation, via l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet individuel et personnalisé.

L'établissement se répartit sur deux sites urbains et un site rural. Il est organisé en cinq pôles : un pôle éducatif et un pôle médico-psychologique qui assurent la prise en charge des publics, un pôle gestion des ressources et administration,



un pôle communication, et un pôle démarche qualité et droits des usagers.

PAFAD: Pôle Accueil Familial à Domicile

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, l'IDEA a ouvert un service PAFAD (se rapprochant des missions du service AFD des Apprentis d'Auteuil).

3.9. Association Enfance Catalane

⁵ <http://enfancecatalane.org/>

Association Loi de 1901, l'Enfance Catalane⁵ a été créée en 1937. Son but, ainsi que précisé dans ses statuts, est la protection des enfants en danger physique ou moral ainsi que le soutien des personnes en difficulté. L'association s'est donnée comme objectifs d'apporter dans les Pyrénées-Orientales des réponses pertinentes, prenant en compte la globalité de la personne dans une diversité d'approches techniques, de répondre aux besoins locaux. La mission des différents services de l'Association est la prévention de dangers encourus par l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur. En conséquence, la mission consiste à intervenir dans des situations de danger qui compromettent leur équilibre matériel, affectif ou psychique, en cherchant à aider les adultes dans leurs responsabilités parentales et à maintenir autant que possible l'enfant au sein de sa famille.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO)

Dans le cadre de l'habilitation délivrée à l'Enfance Catalane par le Conseil Départemental et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le SEMO propose une prise en charge des familles, soutenue dans son rythme, ses domaines et ses moyens d'intervention. Le SEMO exerce deux types de mesures de protection de l'enfance à domicile, avec possibilité d'hébergement pour des adolescents de 13 à 21 ans (34 places, dont 6 réservées au minimum pour les Aides Educatives à Domicile): judiciaires (l'AEMO, Assistance Educative en Milieu Ouvert) et administratives (AED).

Les activités du projet

Ce projet transfrontalier a débuté au mois d'octobre 2016 et s'est achevé au mois de juin 2017. Pendant toute cette période de travail, les professionnels des 13 dispositifs participants ont pris part à un ensemble d'activités créant un espace de coopération et de travail dans lequel se partagent informations et connaissances sur les services et les programmes dédiés à l'action sur les compétences parentales des deux côtés de la frontière, et s'amorça un processus de réflexion, de débat et de proposition centré sur ce champ d'intervention.

1

Premier séminaire de travail à Perpignan avec l'ensemble des professionnels des structures et services partenaires du projet (23 janvier 2017 à l'IRTS de Perpignan).

Cette rencontre a permis aux différents acteurs de se présenter, faire connaissance, mettre en place le réseau et travailler sur les fiches descriptives des services comme outil – support aux visites. Une fiche, remplie par la suite par chaque structure ou service, a été validée pour constituer une carte de visite détaillée.

2

Visites d'étude des 4 structures françaises par les groupes de professionnels catalans (31 janvier et 1er février 2017). Prise de connaissance des services suivants avec les fiches descriptives à l'appui:

- Service AFD et Maison des Familles (Apprentis d'Auteuil)
- PAFAD (IDEA Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence)
- SEMO (Enfance Catalane)

3

Visites des 4 structures catalanes par l'équipe des professionnels français, des Apprentis d'Auteuil (21 et 22 février 2017 à Figueres). Prise de connaissance des services suivants avec les fiches descriptives à l'appui:

- L'Espace de Formation pour les Familles (observation participante de la séance de formation avec les familles)
- EAIA
- CRAE Albera (Suara Cooperativa)
- SIFE: Service de Placement en Famille élargie (FASI, Fundació Acció Social Infància)

4

Visite d'étude supplémentaire (avec observation participante) par les professionnelles du PAFAD et du SEMO à l'Espace de Formation pour les Familles (7 mars 2017 à Figueres).

5

Deuxième séminaire de travail à Figueres avec l'ensemble des professionnels des structures et services partenaires du projet (15 mars 2017 journée à Figueres).

Cette rencontre a permis l'élaboration d'une réflexion commune contenant des éléments de comparaison autour de plusieurs questions, à partir des échanges multiples et des visites réalisées.

Cette journée de travail s'est achevée sur une appréciation très positive, concernant aussi bien le travail de réflexion et d'élaboration mené conjointement, que la richesse des échanges, ainsi que sur une volonté explicite de poursuivre ce travail transfrontalier avec des propositions concrètes.

6

Journée finale du projet (2 juin 2017 à Figueres)

Journée ouverte de présentation du projet transfrontalier et du travail réalisé, avec l'intervention d'experts en matière de compétences parentales.

Les contenus travaillés: questions faisant l'objet d'une réflexion professionnelle

Dans le cadre de la réflexion suscitée au cours des séminaires de travail programmés tout au long du projet, plusieurs questions ont été soulevées et ont fait l'objet de débats que l'on peut classer en quatre blocs thématiques exposés succinctement dans cette partie. L'objectif est d'offrir une vision générale des questions abordées ayant été identifiées par les 29 professionnels comme étant prioritaires dans le champ du travail sur les compétences parentales auprès de familles en difficulté sociale au niveau transfrontalier.

Dans ce travail d'échange professionnel, quatre champs de réflexion et de débat ont émergé, nous les présentons ci-après:

- 1 Le rôle du professionnel et son positionnement auprès de la famille
- 2 La conceptualisation et l'approche théorique du travail sur les compétences parentales
- 3 Les approches méthodologiques du travail sur les compétences parentales et les outils disponibles
- 4 L'évaluation des actions

5.1. Le rôle du professionnel et son positionnement auprès de la famille

Le premier des champs identifiés, centré sur le rôle du professionnel et son positionnement auprès des familles, est celui qui a été le plus intensément traité par le groupe de travail transfrontalier. Connaître et délimiter ce rôle du professionnel et son positionnement a constitué une question centrale tout au long de la réflexion suscitée dans le cadre de ce projet.

Une des questions les plus clairement posées a été celle de la «distance» ou de la «proximité» qui s'établit entre le professionnel et la personne accompagnée (figure parentale⁶).

Du côté français comme du côté catalan, traditionnellement, les professionnels des services et

des programmes dédiés à l'aide à l'enfance, à l'adolescence et aux familles, présentent généralement un positionnement d'expert/e auprès des familles, et donc une distance relationnelle souvent qualifiée de «bonne distance» ou «distance nécessaire», ou bien «distance juste». Si cette position d'expertise et de contrôle des professionnels est observable des deux côtés de la frontière, on détecte aussi une évolution importante de ce paradigme, une volonté de transformation du positionnement professionnel, à partir d'une réflexion interne des équipes et de l'ouverture à d'autres expériences et d'autres formes de relation entre professionnels et personnes accompagnées.

Cette remise en question est devenue manifeste et explicite tout au long du projet et au travers des différentes activités. Comment analyser cette distance? Est-elle réellement nécessaire, et si oui, pourquoi? Quelle est la «bonne, la nécessaire ou la juste» distance professionnelle? Devons-nous parler de distance ou de proximité? Quels aspects positifs et/ou négatifs ce positionnement professionnel peut-il impliquer? Quelles implications ou modalités culturelles la déterminent ou l'influencent?

Aussi bien au cours des visites d'étude que des séminaires, nous avons pu observer que dans le cas français le respect du cadre formel avec les personnes suivies se manifeste par l'usage du vouvoiement et d'une salutation avec un serrement de mains, alors que les équipes catalanes établissent dès le début un contact de plus grande proximité avec les personnes (contact physique, embrassade et tutoiement). Ces gestes ont interpellé les professionnels d'un côté comme de l'autre, et ceci a constitué une des différences les plus visibles.

Ce fait, repéré immédiatement, pouvait conduire à penser que les points de vue et les méthodes de travail pouvaient être complètement différents entre les équipes respectives. L'expérience de



⁶ On entend par figure parentale, le père, la mère ou toute autre figure qui exerce les fonctions consistant à prendre soin des enfants et à les éduquer.

coopération a mis en évidence que, malgré des usages formels très différents selon les équipes, les valeurs et les principes, voire l'orientation méthodologique, sont très similaires et coïncident sur des aspects fondamentaux, comme par exemple le fait de reconnaître la valeur des personnes avec lesquelles on travaille ainsi que leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être, en partant d'une relation de confiance la plus symétrique possible.

La proximité physique ou émotionnelle semble s'instaurer plus facilement dans certains services en particulier du territoire de l'Alt Empordà, comme par exemple l'Espace de Formation pour les Familles. Les professionnels français ont manifesté un grand intérêt à connaître les méthodes d'intervention innovatrices de ce programme, dans lequel ils ont pu réaliser une observation participante. Dans cet espace, le professionnel est un facilitateur de dynamiques de groupes qui développe une intervention s'appuyant sur la relation de proximité avec les personnes, en se situant à un même niveau de participation, en agissant à la fois en tant que professionnel et en tant que personne. Cette relation d'égal à égal permet au professionnel de sortir du seul rôle d'expert, et la construction des connaissances est participative et collective. Depuis cette position il est possible de reconnaître et d'attribuer une valeur positive aux capacités des personnes, en les accompagnant dans leur épanouissement personnel. Cette proposition implique une innovation au niveau de l'intervention professionnelle car elle substitue les modèles d'intervention s'appuyant sur un paradigme des lacunes, par des modèles d'intervention s'appuyant sur les compétences des personnes.

Une des réflexions formulées par les professionnels français tournait autour de la nécessité de différencier le savoir être (en tant que parent) du savoir faire. L'approche des équipes françaises est plus centrée sur les savoirs faire des parents envers les enfants en tant que géniteurs. Alors qu'en Catalogne, il semble que l'approche choisie se focalise plus sur les savoirs être en tant que personnes, un positionnement également travaillé à travers les interventions. Cette question apparaît comme un élément pouvant avoir une influence sur la place qu'occupe le profes-

sionnel dans l'espace et dans le temps vis-à-vis de l'autre.

Si c'est l'être qui est travaillé, alors ce sont plutôt les émotions et l'affect de la personne qui sont travaillés. Il semble que si l'on travaille l'être cela facilite la participation et la capacité d'étendre le travail à d'autres domaines. Par ce travail, on fait plus facilement tomber les éventuels préjugés concernant les familles.

A ce titre, il semble également important que le professionnel remette en question ce qu'il est lui, qu'il se sente bien avec lui-même pour pouvoir se sentir bien avec les autres, autrement dit qu'il puisse établir une relation de respect et de confiance, aussi bien avec les familles avec lesquelles il travaille, qu'avec les collègues et avec les personnes qui occupent des postes hiérarchiques dans sa structure.

Si un bon travail est réalisé en ce sens, le professionnel fait un pas de côté pour accompagner l'autre. Avec responsabilité et confiance s'établit la «bonne distance» ou la «bonne proximité».

Pour de nombreux professionnels, établir cette confiance représente un défi lorsque le suivi des situations familiales démarre par un conflit qui est la conséquence d'une mesure administrative ou judiciaire. Un fait encore plus marqué du côté catalan, car les mesures administratives sont majoritairement prises par les mêmes équipes intervenant par la suite.

Dans le cas français, le cadre législatif a permis une évolution des dispositifs et des ressources disponibles, comme par exemple concernant l'accueil dans la famille d'origine. Cela implique que le professionnel intervienne au domicile, ce qui l'oblige à garder une posture plus humble, ce qui diffère de la culture traditionnelle des institutions françaises de protection de l'enfance.

Au cours des débats qui se sont tenus tout au long de cette expérience de coopération, les professionnels ont jugé significative cette position professionnelle qui se manifeste par l'humilité, rend possible la prise en main par elles-mêmes des personnes, et situe le professionnel dans une position d'accompagnement du processus

de prise de responsabilité et de décisions des personnes avec lesquelles il travaille.

Avec ce nouveau paradigme, le professionnel, en tant que facilitateur, a pour tâche principale d'offrir une relation constructive dans chacune de ses interventions afin de soutenir et développer les capacités de résilience des familles et des enfants, en leur offrant, aussi bien au niveau individuel que collectif, des espaces où sont mis en avant les éléments suivants:

- » Les personnes qui participent doivent pouvoir se sentir valorisées, respectées et reconnues.
- » Les personnes doivent pouvoir épanouir leur identité sans être niées dans leur histoire, en les aidant à évacuer les émotions négatives comme le sentiment de culpabilité, leur permettant de se découvrir comme des personnes de valeur, capables, avec des ressources et des compétences.
- » Promouvoir de nouveaux apprentissages, de nouvelles compétences et stratégies, par des dynamiques qui permettent d'accéder à une meilleure connaissance de soi et de sa propre réalité socio-familiale.
- » Développer des activités et des dynamiques qui favorisent la construction d'une estime de soi plus importante, en suscitant l'humour et le rire, comme outil thérapeutique aidant à gérer leurs difficultés et leur permettant de créer la distance optimale entre le problème et leur personne, évitant tout jugement.
- » Mettre en place des activités permettant de développer de nouvelles compétences émotionnelles, communicationnelles, éducatives et sociales et d'aptitudes à la vie courante et au bien-être.

D'autre part, dans le cadre de l'échange réalisé le constat a été fait que lorsque l'on analyse la figure du professionnel au sein de sa structure, il existe des différences importantes selon que ce professionnel travaille dans le secteur public ou le secteur privé, notamment parce que dans le second cas de figure les opportunités de formation professionnelle, les espaces d'évaluation, de travail en équipe et d'élaboration de sa carrière professionnelle, s'accroissent.

De façon générale, tous les professionnels accordent beaucoup d'importance au travail en équipe et aux valeurs de l'équipe pouvant être partagées avec les autres, comme par exemple, entre autres, la confiance, la transparence, l'empathie, la créativité, l'humilité ou la co-responsabilité.

Dans certaines équipes en Catalogne les professionnels suivent des plans personnalisés de formation pour travailler leurs points faibles et mettre en valeur leurs points forts. Les équipes françaises bénéficient d'un espace de réflexion et d'analyse de leurs pratiques organisé régulièrement et intégré au travail d'équipe. Dans le cas de l'équipe de l'EAIA Alt Empordà, un travail a été mené à bien pendant un an avec un soutien professionnel externe, et tous les professionnels s'accordent à dire qu'une bonne dynamique d'équipe dépend beaucoup des personnes qui y participent.

Enfin, en mettant en regard les pratiques professionnelles des deux côtés de la frontière et en les matérialisant dans les processus de révision des plans de formation ou dans la participation aux espaces d'intervention individuelle ou de groupe, des différences d'approche se font jour en ce qui concerne le niveau de participation des familles. Le degré de participation des familles est une question qui dépend aussi de la volonté institutionnelle, de la volonté de progresser, de changer et d'innover des structures et des équipes professionnelles.

5.2. La conceptualisation et l'approche théorique du travail sur les compétences parentales

Le deuxième des champs de travail pointés par les professionnels au cours des séminaires, fut celui de la conceptualisation et de la façon d'aborder d'un point de vue théorique l'action sur les capacités parentales. Cette question a été reconnue comme étant stratégique des deux côtés de la frontière, et a été posée la nécessité de la travailler plus profondément dans de nouvelles séquences de coopération transfrontalière.

Du côté catalan, le travail sur les aptitudes parentales s'insère dans les actions de soutien à la



⁷ FEMP (2010). *Parentalidad Positiva y Políticas Locales de Apoyo a las familias. Orientaciones para favorecer el ejercicio de las responsabilidades parentales desde las corporaciones locales*. Madrid: Federación Española de Municipios y Provincias;

⁸ Sellenet, Catherine (2009) «Approche critique de la notion de "compétences parentales"», *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2/2009 (n° 26), p. 95-116. <http://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2009-2-page-95.htm> DOI: 10.3917/rief.026.0095

parentalité positive, tel qu'indiqué dans la Recommandation 19 du Conseil de l'Europe (2006), et qui ont pour objectif prioritaire de renforcer les relations paterno-filiales afin de favoriser l'épanouissement et l'exercice de la parentalité pour garantir au maximum le développement de l'enfant.

Tel que postulé par Rodrigo, Márquez i Martín (2010)⁷, l'exercice de la parentalité positive s'appuie sur une série de principes directeurs, lesquels régissent la tâche éducatrice de la famille et servent de modèle pour développer le travail sur les compétences parentales avec les familles:

- » Des liens d'attachement chaleureux, protecteurs et stables afin que les enfants se sentent acceptés et aimés. Cela suppose le renforcement continu des liens familiaux tout au long du développement, en modifiant les marques d'affection en fonction de l'âge des enfants.
- » Un environnement structuré, qui constitue un modèle, un guide et un contrôle afin que les enfants apprennent les normes et les valeurs. Cela suppose l'établissement au sein du système familial de comportements habituels et routiniers visant à organiser les activités quotidiennes dans lesquelles ces apprentissages sont menés à bien.
- » Une stimulation et un soutien à l'apprentissage du quotidien et scolaire pour susciter la motivation des enfants et développer leurs capacités. Cela suppose l'observation des caractéristiques des enfants, la stimulation et le soutien de leurs apprentissages, ainsi que la prise en compte de leurs progrès et de leurs buts.
- » Une reconnaissance de la valeur des enfants, se montrer intéressé par leur univers, valider leurs expériences, s'impliquer dans leurs préoccupations, répondre à leurs besoins. Cela suppose de les considérer comme des personnes qu'il convient de comprendre et dont il faut tenir compte des points de vue afin qu'ils prennent part progressivement aux décisions familiales de façon active et responsable.
- » Un travail sur les aptitudes des enfants, renforçant la perception que ce sont des agents actifs, compétents et capables d'avoir un impact sur les situations et une influence sur les autres. Pour ce faire, il est recommandé d'amé-

nager au sein de la famille des temps d'écoute, d'interprétation et de réflexion concernant les messages venus de l'école, de leurs camarades, de la société, de la sphère des loisirs et des médias.

» Une éducation sans violence, excluant toute forme de punition physique ou psychologique dégradante, considérant que cela relève de l'irrespect des droits de l'enfant concernant leur intégrité physique et la dignité humaine, et suscite l'imitation de modèles inadéquats de relation interpersonnelle, en les rendant vulnérables face à une relation de domination imposée par la force.

Du côté français, le terme habituellement utilisé est celui de «soutien à la parentalité», et plus récemment celui de "valorisation des compétences parentales". Un constat a donc été fait : la terminologie des équipes respectives est proche sans être exactement commune et il existe des spécificités linguistiques dont il convient de tenir compte.

En ce qui concerne le terme de compétences parentales, mot tiré du monde du travail et de l'entreprise, l'auteure Catherine Sellenet⁸ souligne l'importance de prendre en compte la dimension arbitraire de ce concept et le fait que sa signification est déterminée par le contexte historique et culturel:

"Toute mesure des compétences parentales implique un jugement de valeur à propos des caractéristiques comportementales, attitudeles ou des traits de personnalité du parent évalué. Les procédures d'évaluation peuvent être plus ou moins élaborées (méthodologiquement et théoriquement); il n'en demeure pas moins qu'elles portent toujours sur les faits et gestes d'une personne (...). Toute compétence est évaluée à l'aune de ce qu'une société, à un moment donné, trouve juste ou non, bon ou non, utile ou inutile, adapté ou pathologique. La compétence est ainsi l'expression d'un groupe d'individus qui fixent les critères d'acceptabilité de ce qu'est ou non une personne compétente en fonction de leurs propres critères. Une personne est dite compétente lorsqu'elle

correspond aux valeurs prônées à un moment donné par un groupe d'experts. Certains comportements parentaux sont aujourd'hui valorisés comme «bonnes pratiques», d'autres sont invalidés (...).»

La question soulevée est d'importance pour montrer la difficulté de définir un cadre de référence de ce que l'on pourrait qualifier de "bonnes compétences parentales", terme référentiel qui aujourd'hui semble s'utiliser aussi bien en France qu'en Catalogne. Catherine Sellenet propose cependant plusieurs catégories de compétences parentales pouvant aider les professionnels à orienter et organiser leurs observations:

«La première approche met l'accent sur les savoirs. Est compétent celui qui sait. Pour travailler sur les savoirs nécessaires aux parents, il serait utile de définir un corpus minimal requis et d'interroger les odes d'acquisition et de transmission de ces savoirs. Ce travail reste à faire. Nous aurons également besoin de faire preuve de relativisme culturel, car les savoirs et les représentations de l'enfant ne sont pas les mêmes d'une culture à une autre, d'un groupe social à l'autre. Nous devons enfin ne pas confondre la compétence et la performance. (...) Un parent instruit n'est pas ipso facto un parent performant.

La seconde approche parle de savoir-faire et la troisième de savoir-être, mais ces deux approches supposent des temps d'observation de la part du professionnel, une formation à l'observation des interactions, une définition des qualités attendues. (...)

Il en est de même de la quatrième typologie qui met l'accent sur les aptitudes. Les aptitudes sont des dimensions sous-jacentes individuelles, non observables directement. Les aptitudes se distinguent des savoirs dans le sens où elles ne dépendent d'aucune connaissance spécifique préalable. Elles se révèlent à l'individu au détour d'un parcours. On pourrait sans doute citer parmi ces aptitudes « la préoccupation maternelle primaire » décrite par Winnicott (1969), cet état particulier de sensibilité maternelle à l'égard des stimuli infantiles. Mais faut-il

remarquer combien restent moins élaborés les travaux sur les aptitudes du père et celles de la mère à des phases moins cruciales?

Enfin, la dernière typologie met l'accent sur la capacité à résoudre des problèmes efficacement. Cette approche privilégiée par certains auteurs se situe sur le versant cognitif de la notion de compétence. Il s'agit d'appréhender la stratégie de résolution qu'un individu met en œuvre avant de passer à l'action. Cette approche n'est pas sans intérêt dans le champ de la parentalité quand on sait que l'enfant confronte souvent son parent à de l'inattendu et que l'éducation requiert alors des réponses singulières. Les groupes de paroles de parents permettent parfois de mettre à jour ces compétences, lorsque des parents partagent les solutions trouvées pour répondre aux besoins de leurs enfants.»

Citant d'autres auteurs, Sellenet parle aussi de niveaux de compétences: compétences d'imitation (elles permettent de reproduire), de transposition (elles permettent de résoudre des situations similaires) et d'innovation (elles permettent d'affronter un problème nouveau).

Pour cette auteure, la notion de "compétences parentales" peut avoir un côté négatif dans l'obsession d'une responsabilisation excessive, mais l'aspect positif est qu'elle oblige les professionnels à changer leur regard sur les figures parentales et à en évaluer les potentialités. A ce titre, elle représente un changement de paradigme, de la figure parentale "déficiente" à la reconnaissance de capacités demandant aux professionnels un travail d'observation et d'écoute très important pour faire émerger les traits positifs qui constitueront la base du travail d'accompagnement.

Il est important de souligner, donc, que dans le cadre de ce projet de coopération transfrontalière et pour ce qui est des professionnels français, n'ont pas tant été mis en exergue des cadres de référence déjà validés et utilisés dans d'autres contextes - pas plus théoriques qu'instrumentaux - concernant le travail sur les capacités ou compétences parentales identifiées, qu'un étayage théorique centré sur l'intervention.



En ce qui concerne ces fondements théoriques de l'intervention, les professionnels des équipes des deux côtés de la frontière ont fait référence aux approches théoriques suivantes: la théorie systémique ou approche systémique; la psychologie humaniste (thérapie Gestalt); la thérapie familiale systémique; la thérapie narrative et la déontologie. D'autre part, ont également surgi d'autres concepts à prendre en compte dans l'intervention professionnelle, comme par exemple le modèle expérientiel; la notion d'empowerment (pouvoir d'agir); la notion d'aide contrainte; l'apprentissage significatif; la notion de subsidiarité; les besoins primaires des enfants et les définitions des situations de risque et de danger.

En lien avec les approches théoriques mentionnées, a été constaté au cours des séances de travail combien il y a entre les équipes une philosophie de travail commune, des valeurs fondamentales et un regard partagé sur la personne, avec quelques spécificités concernant l'étayage théorique. Concernant les différences les plus significatives, se détache du côté français la "psychologie du traumatisme", alors qu'en Catalogne l'école de la Gestalt est plus présente. Des deux côtés sont partagées les orientations théoriques provenant de l'approche systémique et du lien affectif.

5.3. Les approches méthodologiques du travail sur les compétences parentales et les outils disponibles

En troisième lieu, un autre domaine identifié par les professionnels au cours des séminaires se centre sur les approches au niveau méthodologique, afin de travailler sur les capacités parentales et les outils disponibles. Dans ce cas, les professionnels ont débattu autour de la nécessité de préciser la cible de l'intervention professionnelle pour évaluer correctement les méthodes d'intervention et les outils disponibles. En ce sens, a été souligné la nécessité de différencier certains domaines de travail concernant l'incidence que le processus de «montée en capacité parentale» a sur:

» La personne elle-même (figure parentale), en évaluant les processus de collecte des données et les différents types d'instruments utilisés.

» La relation entre les figures parentales et les enfants.

» Les enfants directement.

Les trois dimensions identifiées dans ce cas, toutes les trois d'importance, nécessiteront également un plan de travail plus approfondi et en continu au niveau transfrontalier.

En ce qui concerne les méthodologies, les actions concrètes et les instruments, a été constatée d'un côté une proximité marquée, surtout dans l'approche professionnelle, sur les questionnements, notamment l'importance donnée au travail d'équipe, sur les entretiens fondés sur le dialogue, l'écoute active et l'observation, et sur l'identification des besoins en tant que base du parcours de travail avec les familles.

Malgré cette proximité d'approche de l'intervention, a été identifiée toute une série d'outils déjà existants ou pré-établis et de cadres de référence divergents entre les réalités française et catalane.

Les professionnels identifient, d'une part, les méthodes permettant d'aborder l'intervention, qui différencient l'intervention individuelle de l'intervention de groupe et, d'autre part, les outils de travail disponibles pouvant être utilisés dans chacune des phases du travail sur les compétences parentales (de diagnostic, de suivi et d'intervention).

En premier lieu, en ce qui concerne l'approche individuelle et le processus de diagnostic auprès des familles, les professionnels du côté catalan ont partagé plusieurs outils standardisés et homologués qui sont d'usage habituel au sein de leurs services. Les professionnels du côté français ont exposé le fait que dans leur pratique professionnelle il n'y a pas de systématisation des processus autant définie et les outils utilisés sont différents, se basant plus sur l'observation et le regard professionnel (journal de terrain, registre des entretiens, entre autres).

Cette différence de pratiques professionnelles a suggéré un nouvel espace de connaissance à travailler dans l'avenir pour pouvoir partager des outils de travail entre équipes, afin d'améliorer

l'intervention professionnelle aussi bien avec les enfants qu'avec les familles. Les outils identifiés par les professionnels dans la phase de diagnostic sont rassemblés dans le tableau suivant:

Outils disponibles pour la phase de diagnostic
› Document qui recueille les contenus du travail au niveau des familles
› Questionnaire sur les capacités parentales (EFF)
› Grille d'évaluation de la situation de risque ou danger à domicile (services d'accompagnement)
› Entretien avec les familles et transcription contenant les accords (Plan de travail)
› Ordonnance judiciaire
› Rapports préalables produits par d'autres équipes d'intervention
› Document sur les besoins primaires
› Besoins des enfants pour savoir ce que nous travaillons avec les familles (Protocoles/degré de danger mineur, modéré et élevé)
› Niveau de conscience de la situation familiale
› Bilan de l'histoire de vie (moment de l'intervention)
› Proposition et pronostic-synthèse d'évaluation
› Vie quotidienne (espace, alimentation, place de l'enfant dans la famille, attitudes et compétences, santé)
› Pacte avec les familles (enfants, familles, relation des enfants avec les familles)
› Accompagnement à domicile
› Visites médiatisées
› Auto-évaluation dans la famille
› Perception de l'accompagnement familial
› Histoire de vie des parents et des mineurs (support de diagnostic)
› Manuel d'outils d'évaluation des compétences et de la résilience parentale (Barudy et Dantagnan, 2010)
› Travail sur les capacités (place des parents et des enfants)
› Programme de formation pour l'accueil en famille élargie (Amorós et al, 2005)

Les outils que les professionnels ont identifiés sur la phase de suivi et d'approche individuelle, sont exposés dans le tableau suivant:

Outils disponibles pour la phase de suivi
› Protocole/motivation/Histoire de vie
› Test "Cuida't/Prends soin de toi" qui complète les entretiens d'évaluation des familles d'accueil
› Entretien sur le lien d'attachement
› Entretien sur les besoins de l'enfant
› Enquête d'investigation éducative visant à évaluer les capacités parentales
› Dans le cas français, la décision judiciaire établit la nature de la relation entre le service et la famille (Contrat-séjour et Prise en Charge)
› Document de synthèse (en co-construction tous les 3 mois entre agents et famille)
› Projet individuel de l'enfant
› COSE
› Plan d'amélioration/Plan de travail
› Journal de terrain (récit) des permis de sortie et enregistrement des observations. Les équipes qui interviennent changent régulièrement et chaque cas est discuté en équipe.

Enfin, en ce qui concerne le processus d'intervention, les outils identifiés par les professionnels sont exposés dans le tableau suivant:

Outils disponibles dans le processus d'intervention
› Entretiens
› Visites à domicile
› Réunions de coordination entre professionnels
› Soutien aux visites médiatisées
› Soutien à l'évaluation/auto-évaluation
› Protocole d'observation
› Optimiser les ressources externes

Par ailleurs, en ce qui concerne la définition d'outils quand l'intervention a un caractère collectif, les professionnels s'accordèrent sur le fait que dans ce cas ils disposaient de moins d'instruments pour travailler avec des méthodes de groupe. Concernant la phase de diagnostic, l'entretien de motivation est mis en exergue. Concernant la phase de suivi, ce sont l'Espace de Formation pour les Familles du Consell Comarcal, ainsi que l'Espace Familial 0-3 ans du Consell Comarcal de l'Alt Empordà, ou l'intervention sur les familles menée à partir du dispositif éducatif 0-6 ans de l'IDEA qui se détachent.

Concernant la phase d'intervention, sont mis en relief le Café des Parents (Maison des Familles, Apprentis d'Auteuil), les ateliers (Maison des Familles, Fondation Apprentis d'Auteuil) et le groupe de parole (Accompagnement Familial à Domicile, Apprentis d'Auteuil).

Tous les professionnels s'accordent sur l'importance de ces espaces collectifs, dans lesquels les mères et leur participation à différents espaces sont valorisées, dans lesquels la force du groupe a le rôle de catalyseur et de moteur du changement. Est constaté le fait que le partage d'expériences a un impact très fort sur les familles.

Au cours de la mise en forme du projet et des visites d'étude, ont été identifiés deux dispositifs d'aspect préventif, qui n'existent pas en territoire catalan et qui ont été jugés très intéressants.

Tout d'abord, le service appelé Accompagnement Familial à Domicile. Il s'agit d'un dispositif préventif intensif à domicile. L'intensité de l'intervention professionnelle est de deux jours par semaine et ce sont deux professionnels qui accompagnent et mènent à bien l'intervention au domicile afin de mettre en œuvre le plan d'intervention élaboré en fonction de la mesure judiciaire.

On trouve ensuite le SEMO (Service Educatif en Milieu Ouvert). Il s'agit d'un dispositif alternatif au placement en centre pour jeunes de 13 à 18 ans, avec possibilité de prolonger le dispositif jusqu'à 21 ans. Ce dispositif est également envisageable pour des jeunes en rupture avec le système éducatif et les dispositifs de réseau, avec des parcours délinquants, de consommation de drogues ou des entourages liés à la prostitution. N'importe quel jeune, en faisant une demande d'aide auprès du service - qui fonctionne avec une équipe professionnelle pluridisciplinaire formée par une psychiatre, une psychologue, des éducateurs spécialisés, des travailleurs sociaux et un agent administratif -, sera pris en charge.

Dans le cadre des séminaires de travail ont également été abordées les différences normatives, formatives et méthodologiques observées dans les processus d'accueil des enfants dans les familles des deux côtés de la frontière.

En France, l'accueil est perçu comme une activité professionnelle. Cela implique que les familles qui se consacrent à cette tâche, soient des familles bénéficiant d'une formation adaptée (60 heures de formation préalables à l'accueil et une formation supplémentaire dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat, d'une durée de 18 à 24 mois). Ces familles perçoivent une rétribution et doivent se soumettre à un processus d'agrément. Du côté français, la possibilité de proposer un accueil en famille élargie n'est envisagé que dans très peu de cas, et presque tous les accueils se font dans des familles sans aucun lien de parenté.

En Catalogne, la norme qui régit la thématique de l'enfance, la loi 14/2010, établit que l'accueil en famille élargie est la première option à envisager par les professionnels lorsqu'un enfant est délaissé. Il convient donc de vérifier si dans le noyau familial le plus proche il n'y a pas une personne pouvant prendre en charge l'enfant, et lorsque cette option n'est pas possible au sein de la propre famille, est envisagé un accueil en famille sans lien de parenté. Dans ce cas, les familles d'accueil perçoivent une prestation qui varie en fonction de s'il s'agit d'un accueil en famille propre ou non. En aucun cas, cette prestation peut être considérée comme un salaire et n'induit pas de cotisation à la sécurité sociale. La formation de ces familles s'effectue sur une journée de travail et est accompagnée d'un processus de validation.

5.4. L'évaluation des actions

Enfin, le travail d'échange de connaissances entre les professionnels s'est conclu par la question de l'évaluation des interventions effectuées par les différents services et programmes pour renforcer les compétences parentales.

La réflexion sur l'évaluation s'est centrée, dans ce cas, sur les aspects clés que tout processus d'évaluation d'un programme/intervention visant à travailler sur les capacités parentales se doit d'envisager. En ce sens, ont été identifiées de possibles dimensions d'évaluation à prendre en compte lorsque l'on définit les critères d'évaluation de programmes/services.

De façon générale, on peut affirmer que le regard sur l’enfant et sur ce qui doit être observé et évalué, est largement partagé par les professionnels des deux côtés de la frontière.

On peut relever des différences significatives concernant l’évaluation des processus de travail et des institutions des deux côtés de la frontière. Du côté français, l’évaluation des services ou des centres est obligatoire et stipulée par la loi. Il y a obligation d’effectuer une évaluation institutionnelle interne et externe dans laquelle on analyse et contrôle en détail tout ce que fait le service ou l’institution, et le résultat se traduit par l’élaboration, par une commission, d’un plan d’action visant à améliorer les points faibles identifiés au cours du processus d’évaluation. C’est à partir de cette évaluation que le service ou le centre se soumet à la procédure d’habilitation de l’administration française.

En Catalogne, cette évaluation générale du service ou du centre n’est pas régulée par la loi et n’est pas obligatoire. L’évaluation est envisagée à un autre niveau, plus interne, et pour chaque équipe.

Le travail partagé entre professionnels s’est centré sur un domaine plus général visant à identifier des dimensions d’évaluation; la chose étant pensée à partir d’une logique d’évaluation des parcours de travail et des résultats d’interventions ou de programmes d’action sur les compétences parentales. En ce sens, les domaines d’évaluation suivants ont été identifiés:

- 1

Le processus d’intervention
- 2

Les professionnels
- 3

Les personnes (figures parentales)
- 4

Les enfants

En ce qui concerne le processus d’intervention défini par un service/programme visant à travailler sur les capacités parentales, ont été identifiés les domaines d’évaluation exposés dans le tableau suivant:

Possibles domaines d’évaluation concernant le processus d’intervention
› En rapport avec les enfants : histoire de vie, contes, arbre généalogique, rôle de la famille, jeu symbolique, métaphores...
› En rapport avec les familles : besoins des enfants, expérience, création de lignes directrices et de limites, plus grande implication avec les enfants ou, s’il y a lieu, accompagnement des enfants.
› Degré d’accomplissement des objectifs
› Coordinations entre professionnels internes et externes
› Nombre d’entretiens adapté au plan d’amélioration de la famille
› Nombre de contributions en lien avec les dynamiques proposées
› Nombre de dossiers conclus par une réussite (classement du dossier par un « retour à la normale »)
› Nombre de retours au domicile familial parce que les objectifs ont été atteints
› Évaluation des familles du service dont elles ont bénéficié

En ce qui concerne l’évaluation centrée sur les professionnels qui interviennent dans un service/programme visant à travailler sur les compétences parentales, les domaines d’évaluation suivants ont été mis en avant:

Possibles domaines d’évaluation concernant l’intervention professionnelle
Savoir-être
› Travail sans jugement de valeur
› Regard centré sur les potentialités
› Motivation élevée dans les tâches quotidiennes
› Bien-être émotionnel
› Ecoute active
› Humilité
› Prise de conscience
› Réflexion empathique
› Créativité dans la relation
› Représentations/préjugés
Savoir-faire
› Le professionnel connaît l’environnement dans lequel il travaille
› Le professionnel est respectueux du code déontologique
› Rôle de l’accompagnant dans le dispositif

› Vision, mission, équipe
› Capacité des parents à identifier les services et les professionnels

L’évaluation centrée sur les personnes (figures parentales) devrait tenir compte des domaines identifiés par les professionnels exposés dans le tableau suivant:

Possibles domaines d’évaluation concernant les personnes (figures parentales)
1. Perception de soi/Estime de soi/ Bien-être émotionnel
› Améliore son apparence physique
› Améliore son langage et la communication
› Expliquent leurs compétences
› Font part de leurs succès et de leurs difficultés pour trouver de nouvelles solutions
› Est meilleur/e dans la gestion des conflits/Pensée divergente
› Se sent capable d’affronter de nouveaux défis personnels et professionnels
› Plus d’assertivité dans le discours
2. Engagement avec le service/dispositif
› Présence régulière
› Prévient à l’avance des absences
› Acceptation et conscience de sa réalité familiale
3. Identification de leurs potentialités et de leurs limites
› Attentes adaptées à la réalité familiale
› Confiance dans leurs propres capacités
› Identifie les aspects à améliorer
› Motivé/e pour changer et l’exprime
› Se sent capable d’affronter de nouveaux défis personnels et professionnels
4. Connaissance/ Approche des dispositifs
› Identifient de nouveaux dispositifs de soutien au territoire
› Déposent les demandes d’aide auprès du dispositif pertinent
5. Ouvrir le regard sur les enfants
› Sortent de la vision auto-centrée et peuvent identifier les besoins de leurs enfants

Enfin, une évaluation d’un service/programme visant à agir sur les compétences parentales devrait également tenir compte des enfants, et

dans ce cas, les possibles dimensions d’évaluation identifiées par les professionnels sont exposées ci-après.

Possibles domaines d’évaluation concernant les enfants
Vie quotidienne
› amélioration concernant les habitus
› amélioration sur les faits et gestes routiniers
Ecole
› améliore les résultats scolaires
› est présent avec une plus grande régularité sur le dispositif éducatif
Santé physique
› suit le protocole de révisions médicales
› les symptômes diminuent (énurésie, encoprésie)
› la pathologie se stabilise
› son sommeil s’améliore
Santé émotionnelle
› les envies de jouer augmentent
› les émotions s’expriment plus librement
› la tolérance à la frustration augmente
› l’enfant se montre plus actif
› l’enfant se montre apaisé
Lien
› type de lien d’attachement
› amélioration des standards relationnels
› le père/la mère voit les besoins de l’enfant et y répond
› l’enfant va vers le père/la mère et lui propose de jouer
Conduites à risque
› les conduites sexuelles à risque diminuent
› la consommation de drogues diminue
› il se montre moins agressif avec ses semblables
› il se montre moins agressif/moins dans la confrontation avec les adultes qui s’occupent de lui

Bilan de l'expérience et propositions pour développer la coopération transfrontalière

La mise en œuvre de ce projet a mis en évidence l'importance que revêt la dimension transfrontalière concernant l'intervention sociale dans l'espace catalan transfrontalier. D'un point de vue stratégique, il serait intéressant de poursuivre le travail sur de nombreuses questions ayant émergé au cours de ce débat, dans le cadre de nouveaux projets de coopération transfrontalière concernant l'aide à l'enfance, aux adolescents et aux familles.

Le groupe de professionnels ayant participé à ce projet a pu identifier une série d'éléments de débat et d'analyse qui pourrait faire l'objet de plus grands développements dans le cadre d'autres programmes, projets et espaces de coopération transfrontaliers. Ce projet a permis de jauger la qualité des capacités et du potentiel que revêt la dimension transfrontalière quand elle se développe à partir d'une logique ascendante co-construite et qu'elle suscite un espace d'échange professionnel, riche en expériences et connaissances, comme ce fut le cas, concernant l'approche du travail sur les capacités parentales des familles en risque d'exclusion sociale.

Le projet a permis de stimuler un esprit d'ouverture et de connaissance mutuelle entre professionnels des deux côtés de la frontière qui a suscité un premier échange d'information, de méthodes d'intervention et d'outils de gestion. Dans ce cadre de travail, le temps du projet a permis d'identifier différents éléments remarquables à approfondir à l'avenir.

A un niveau plus substantiel et plus conceptuel, a été identifié comme étant un facteur-clé qui permettra de renforcer le travail transfrontalier initié avec ce projet, la nécessité d'approfondir le concept et la pratique de l'action sur les compétences parentales des deux côtés de la frontière afin de partager un regard sur le travail avec les enfants, les adolescents et les familles dans chaque territoire.

A un niveau plus opérationnel et plus organisationnel, il a été proposé de composer une équipe professionnelle plus stable qui puisse garantir un travail de coopération transfrontalière continu pouvant perdurer dans le temps, s'appuyant sur une approche centrée sur la pratique professionnelle capable de générer de la connaissance et de la réflexion partagée.

A un niveau plus stratégique, cet espace de travail transfrontalier de proximité apparaît comme étant le plus adapté pour stimuler de nouvelles formes de penser et envisager des propositions visant à permettre une meilleure intervention sociale auprès des enfants et des familles.

Le travail de coopération transfrontalier mené à bien a mis en évidence la capacité de ce projet à activer un réseau d'agents émergents avec un fort potentiel d'innovation sociale, pouvant induire des améliorations et des évolutions de la pratique professionnelle qui, sans aucun doute, peuvent se répercuter dans une amélioration des services et des programmes en cours et bénéficier aux enfants et aux familles de l'espace catalan transfrontalier.

Dans ce contexte, ce projet a permis d'identifier un environnement stratégique d'innovation s'appuyant sur un réseau professionnel promouvant des manières de travailler horizontales et collaboratives, qui rendent possibles l'expérimentation et les espaces de rencontre d'où l'on peut penser avec des logiques d'optimisation des services, des programmes et des professionnels eux-mêmes pour aborder des situations sociales complexes. Cette possibilité d'innover socialement est stratégique pour construire un espace catalan transfrontalier faisant montre de plus de cohésion sociale et économique.

Dans ce champ plus stratégique, a été identifiée comme étant prioritaire la nécessité d'évaluer les interventions professionnelles centrées sur le re-



gard porté sur les familles, tout en développant un travail reposant sur des indicateurs précis, qui puisse être élaboré ensemble. Dans la même direction, l'échange transfrontalier de savoir technique et appliqué entre professionnels spécialisés dans le suivi des enfants et des familles devrait pouvoir se centrer plus sur l'usage de méthodes innovante, sur l'évidence scientifique, les indicateurs de résultats et l'impact des services et programmes en cours.

Il est significatif de noter combien les professionnels ayant participé à ce projet transfrontalier ont souhaité avancer des questionnements et des idées pour poursuivre le travail au niveau transfrontalier. En ce sens, il convient de remarquer les contributions suivantes:

- » La capacité à construire une culture professionnelle partagée.
- » La possibilité d'envisager de former des référents-experts transfrontaliers en matière d'aide à l'enfance et aux familles.
- » La nécessité de développer le transfert de méthodologies et d'outils de travail.
- » L'optimisation du travail sur les compétences des professionnels/les sur un espace donné.
- » La définition d'itinéraires formatifs et spécialisés dans l'aide aux enfants, aux adolescents et aux familles à l'échelle transfrontalière.
- » L'augmentation de la mobilité professionnelle transfrontalière et l'accès à de nouvelles opportunités d'emploi.

Les professionnels ont jugé de façon très positive l'expérience de rencontre et d'échange d'information et de savoir. Le sentiment généralisé est que les bases d'un travail partagé ont été posées, que de nouvelles connaissances ont été acquises, que de nombreuses portes ont été ouvertes et que, en même temps, il y a la confiance partagée en la possibilité d'aller au-delà en bâtissant de nouveaux projets.

Il est également significatif de souligner que pour la majorité des professionnels, la possibilité de participer à ce projet a été très bien accueillie dans la mesure où cela a favorisé l'ouverture

d'une parenthèse dans un contexte de travail au rythme intense, où cela leur a permis de prendre le temps de vivre une expérience de travail transfrontalier, réfléchir et s'enrichir ensemble, aussi bien des expériences des autres qu'en communiquant les leurs. Toutes les personnes ayant participé à ce cadre de travail se sont particulièrement illustrées par leur générosité, leur implication et leur niveau d'engagement.

Le travail réalisé au cours de ce projet par les différents agents a permis de pointer un besoin marqué de garantir à l'avenir un espace de travail transfrontalier dans le domaine de l'aide aux enfants, aux adolescents et aux familles qui permette d'élargir les connaissances existantes et promouvoir l'innovation sociale; c'est ce qui ressort de l'expérience de coopération transfrontalière synthétisée dans ce document.

Ce projet a mis en évidence que les espaces de frontière sont des territoires en continuelle mutation, se transformant en lieux de rencontre, d'échange de savoir et de contact. C'est avec la volonté de faire croître cette vision de territoire sensible aux préoccupations quotidiennes des personnes et des équipes professionnelles intervenant auprès des enfants, des adolescents et des familles, que ce projet, à qui nous souhaitons une continuité dans le cadre de nouvelles propositions de coopération, s'est bâti et réalisé.

Le regard des professionnels sur l'expérience transfrontalière

› Élargir ma vision professionnelle à partir de la connaissance d'autres contextes de travail, d'autres cadres légaux et sociaux

› M'ouvrir et bénéficier de pratiques professionnelles différentes concernant l'accompagnement des familles

› Remettre en question ma propre pratique professionnelle, donner du sens et envisager de nouveaux défis

› Partager des valeurs et des cadres d'intervention auprès des personnes

› Prendre du recul et recentrer le regard sur ma propre intervention, l'expliquer et la partager avec d'autres professionnels

› Ouvrir de nouveaux chemins d'apprentissage concernant l'intervention, à partir de programmes concrets

› Faire de la recherche à partir de l'action

› Travailler ensemble avec des équipes issues d'un autre cadre normatif et culturel

› Découvrir de nouveaux dispositifs rendant possible l'émergence de nouvelles idées

› Pratiquer l'innovation, la création, l'ouverture et la critique constructive concernant les systèmes de protection et les services



› Connaître des regards différents, innover créer

› Pointer les faiblesses et les lacunes des méthodes et des équipes, ce qui peut favoriser la mobilisation de ressources et le changement

› Mettre en valeur les méthodes de travail

› Promouvoir l'apprentissage coopératif co-construit



› L'envie de travailler sur les émotions en partant de l'être (personne avec son histoire, son affect, sa construction identitaire en tant que père/mère).

› Enrichir les pratiques professionnelles et améliorer le travail d'intervention auprès des familles dans le territoire transfrontalier



› Augmenter la capacité d'adaptation des équipes, la capacité d'introduire de la nouveauté dans la pratique professionnelle

› Faire tomber les barrières culturelles et les préjugés envers les professionnels voisins

› Opérer un transfert de connaissances professionnelles et de méthodes d'intervention entre services

› Adapter les méthodes et les outils aux réalités sociales et culturelles de chacun

› Construire un partenariat plus stable permettant de travailler des actions communes

› Favoriser les échanges professionnels entre services des deux côtés de la frontière

› Réfléchir à des échanges entre familles bénéficiaires des services ayant participé au projet

› Réfléchir à de possibles collaborations sur des programmes spécialisés de formation

› S'entendre plus largement et plus unanimement sur le concept de travail sur les capacités parentales, et sur comment réaliser le diagnostic et l'intervention

› Penser ce travail en partant d'une logique d'amélioration des outils de l'intervention (diagnostics, indicateurs, méthodes de travail)

› Créer un espace de réflexion partagé à l'échelle transfrontalière

› Avancer des propositions d'amélioration des services

› Disposer des moyens pour développer les connaissances des équipes



› Transmettre cette expérience et ce savoir aux décideurs politiques

› Promouvoir une éthique sociale commune et européenne autour de l'intervention sociale auprès des enfants, des adolescents et des familles

